



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

Envoyé en préfecture le 14/02/2020
Reçu en préfecture le 14/02/2020
Affiché le 
ID : 060-216004341-20200213-DELIB06_20-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
06 FEVRIER 2020**

Objet : Convention de partenariat avec le Collège Romain Rolland.

L'an deux mil vingt,
le six février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Anne-Claire DELAFONTAINE, Maire,

Etaient présents : Monsieur BOURGEOIS, Mesdames FERRER-LECLAIRE, AFFDAL-PUTFIN et FORTANÉ, Adjoints.

Madame SEGUIN, Messieurs TIAR et FOREST, Mesdames DEFFAUX et DEBILLOT, Messieurs JOSSELIN, DUCHEMIN (arrivé à 19h18) et VAN PRAËT, Madame SENECHAL, Monsieur FOUQUIER, Madame FLAMME, Messieurs BOITEZ et HADZAMANN et Madame C. SOENEN.

Etaient absents :

Monsieur LTEIF absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur JOSSELIN.
Monsieur WALLYN, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur FOREST.
Madame F. SOENEN., absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur TIAR.
Monsieur GREMY absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur BOURGEOIS.
Madame DELAPALCE., absente excusée ayant donné pouvoir à Madame SEGUIN.

Mesdames MASCRÉ, LE CHATON et COURBON, absentes.
Messieurs DUCHEMIN, TALARCZAK et PICARD, absents.

Monsieur JOSSELIN est élu secrétaire de séance.

Convention de partenariat avec le Collège Romain Rolland.



Le Conseil,

Envoyé en préfecture le 14/02/2020

Reçu en préfecture le 14/02/2020

Affiché le

SLO

ID : 060-216004341-20200213-DELIB06_20-DE

Considérant que la Charte de l'accompagnement à la solidarité comme « l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les jeunes ont besoin pour réussir à l'Ecole, l'appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social »,

Considérant que le service Municipal Jeunesse est sollicité pour la mise en place d'actions auprès des collégiens,

Considérant que ces actions seront élaborées et animées par les agents municipaux du service jeunesse, sous la responsabilité de son Directeur,

Considérant que l'objectif de cette initiative est de proposer aux élèves du collège un espace au sein duquel il s'agira de favoriser la pratique d'ateliers thématiques. Ces derniers pourront se décliner de la manière suivante : jeux de société, activité sportive, exercice d'expression, jeux de rôle, écoute active, etc.,

Considérant que les ateliers auront lieu les mardis et jeudis de 11h15 à 13h45 pendant la pause méridienne et qu'il sera également possible de réaliser des ateliers à thème pendant un cycle les vendredis de 14h30 à 15h30 au collège Romain Rolland de Mouy,

Considérant que pour faciliter la mise en place des ateliers animés par lesdits agents, il est nécessaire de passer une convention de partenariat décrivant l'ensemble des activités qu'ils sont amenés à effectuer durant l'année scolaire,

Considérant que ces actions s'inscrivent dans un partenariat réciproque entre le collège de Mouy et le service municipal jeunesse ayant pour objectif de permettre aux jeunes de découvrir et de participer aux actions citoyennes et de prévention,

Le rapport de Madame AFFDAL-PUTFIN entendu,

Délibère

Article 1 : Autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec le collège Romain Rolland.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Oise, à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Clermontois, à Monsieur le Directeur Général des Services, à Madame le Receveur Municipal de la Ville de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Date de convocation : 28/01/2020

Date de l'affichage : 08/02/2020

N° : 06/2020

Le Maire

Anne-Claire DELAFONTAINE
(OISE)

Convention de partenariat avec le Collège Romain Rolland.

